

Les installations peuvent comprendre aussi des entrepôts frigorifiques, des voies ferrées de service et d'aiguillage, des élévateurs à grains, des entrepôts à charbon, des réservoirs de pétrole et, dans les principaux ports, des cales sèches.

Huit des principaux ports du Canada sont administrés par le Conseil des ports nationaux; 11 autres, relevant du ministère des Transports, sont dirigés par des commissions composées de fonctionnaires municipaux et fédéraux. En outre, quelque 300 ports publics relèvent directement du ministère des Transports. Ces ports sont administrés d'après une réglementation approuvée par le gouverneur général en conseil. Le ministre des Transports a nommé 132 d'entre eux des maîtres de port rémunérés, aux termes de la loi sur la marine marchande du Canada, sur les droits perçus des navires.

On trouve dans la plupart des ports, outre les installations maintenues par les autorités, des docks et des aménagements appartenant à des sociétés privées: sociétés ferroviaires, industries de la pâte de bois et du papier, du pétrole et du sucre. Divers ports ont aussi des cales sèches.

**Conseil des ports nationaux.**—Le Conseil des ports nationaux, société de la Couronne établie en 1936, s'occupe de l'administration et de l'exploitation des installations suivantes: aménagements portuaires tels que les quais et jetées, hangars de transit, élévateurs à grains, entrepôts frigorifiques, terminus de voies ferrées, etc., dans les ports d'Halifax, Saint-Jean, Chicoutimi, Québec, Trois-Rivières, Montréal, Vancouver et Churchill; élévateurs à grains à Prescott et Port Colborne; et le pont Jacques-Cartier à Montréal. Ces installations représentent des immobilisations d'environ 340 millions. Les revenus et frais d'exploitation de ces installations figurent au tableau 26, p. 886.

#### 6.—Équipement des grands ports administrés par le Conseil des ports nationaux, 31 décembre 1961

NOTA.—L'équipement de ces ports relève du Conseil des ports nationaux ou d'autres organismes.

Détail	Halifax	Saint-Jean	Québec	Trois-Rivières	Montréal	Vancouver
Profondeur minimum de chenal d'approche..... pieds	51	30	35	35	35	39
Voie ferrée..... milles	31	64	23	5	62	75
Môles, quais, jetées, etc..... nombre	88	34	43	21	129	108
Longueur de mouillage..... pieds	35,445	24,550	34,300	9,188	66,351	36,562
Hangars de transit..... pi. car.	1,464,774	1,000,000	707,000	357,200	3,048,000	1,552,600
Entrepôts frigorifiques..... pi. cu.	1,719,000	900,000	500,000	—	2,900,000	3,633,297
Élévateurs à grains						
Capacité..... boiss.	4,152,500	3,000,000	6,000,000 <sup>1</sup>	7,300,000	16,762,000	21,775,500
Capacité de chargement, boiss. p.h.	90,000	150,000	90,000	40,000	736,000	280,000
Grue flottante (capacité)..... tonnes	100	65	75	—	90	35
Entrepôts à charbon..... tonnes	32,000	—	215,000	300,000	1,215,000	—
Réservoirs à pétrole..... gallons	206,013,000	35,893,000	150,949,000	9,327,000	1,039,054,590	234,589,277
Grues locomotives (capacité) (deux)..... tonnes	—	25	—	—	—	—
Grues électriques Luffing (capacité) (deux)..... tonnes p.h.	—	180 <sup>2</sup>	—	—	—	—

<sup>1</sup> Comprend un dépôt à grains de trois millions de boisseaux relié à l'élévateur.

<sup>2</sup> Sucre.

#### Sous-section 3.—Canaux

Les canaux et les cours d'eau canalisés qui relèvent du ministère fédéral des Transports, ainsi que ceux qui relèvent de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, comprennent une série de voies navigables intérieures d'une longueur de 1,875 milles depuis l'océan.

Les canaux, tant de la Voie maritime que du ministère des Transports, sont énumérés au tableau 7 (emplacement, longueur et écluses). De plus, le ministère fédéral